

Le dealer condamné à 25 ans de réclusion



Maître Sébastien Busy pour les parties civiles, la mère et le frère de la victime a insisté sur les mensonges et le mépris affiché par l'accusé au cours de l'audience.

Remy WAFFLART

Reconnu coupable de l'assassinat d'Olivier Robert, Saïd Khannoufy a été condamné hier par la cour d'assises de la Marne à 25 ans de réclusion criminelle avec une période de sûreté des deux tiers. Il devra se soumettre ensuite à un suivi socio-judiciaire pendant cinq ans. La mère et le frère de la victime ont connu hier soir un bref soulagement.

Olivier Robert dit Titi, n'était pas la banale victime d'un ré-

glement de compte dans le milieu des toxicomanes châlonnais. Il était surtout un jeune homme profondément troublé par la mort accidentelle de son père puis

le suicide de son oncle avec qui il travaillait. L'avocat des parties civiles, Sébastien Busy avait justement rappelé les raisons de cette « chute dans l'enfer de la drogue ».

« Je sais qu'il aurait dû être puni par la justice, mais pas massacré

comme il l'a été » avait témoigné sa maman, « admirable de courage et de sincérité », avait également remarqué l'avocat général, Dominique Laurens. Elle a souligné à son tour « l'impudence d'une mère face à cette cochonnerie qu'est la drogue et le sort qui s'est acharné sur cette famille ». « C'est le fils que nous pourrions avoir tous » a scandé l'avocat général très convaincant.

Retrouvé mort assassiné il y a deux ans, Olivier Robert était le fils cadet d'une famille aimante de Saint-Amand-sur-Fion, mais marquée par le destin.

« Le rôle d'un mouton qu'on égorge », c'est en ces termes que Saïd Khannoufy avait évoqué les derniers instants de Titi. L'expert légiste a décrit hier matin les blessures par arme blanche. Dix coups de couteau qui n'ont pas été fatals tout de suite. Insoutenable pour la famille qui sait qu'Olivier a été laissé pour mort dans ce champ désert de Saint-Memmie et que personne ne peut dire combien de temps a duré son agonie.

Mme Laurens, avant de requérir trente ans de réclusion, a rappelé avec une implacable rigueur, les charges qui pesaient sur Saïd : C'est le dernier à avoir vu Titi vivant ; les traces de pneu dans le champ sont celles de sa voiture ; Il est blessé à la main ; le portefeuille de Titi est retrouvé dans sa voiture ; l'enquête téléphonique et le chronomé-



Maître Patrick Derowski avait demandé l'acquittement au bénéfice du doute.

Remy WAFFLART

trage du trajet collent avec le lieu et le temps de l'assassinat, et surtout, l'argent, mobile du crime, est retrouvé chez lui. Il s'agit des fameux 15.000 euros que Titi détenait pour aller acheter de la drogue à Maastricht ce jour-là.

« C'est un manipulateur, un falsificateur, un mystificateur », a insisté l'avocat général en rappelant la dizaine de versions différentes données par Saïd.

C'est dire que la tâche de maître Patrick Derowski ne fut pas

aisée. Pourtant, « la culpabilité de Saïd Khannoufy n'est pas si évidente » a tenté de démontrer l'avocat en reprenant une à une les charges matérielles. « Il n'a pas eu le temps de commettre le meurtre et l'argent retrouvé chez lui peut parfaitement être le sien », a soutenu la défense. On n'a jamais retrouvé l'arme du crime.

« Prouvez que je suis coupable ! » avait défié Khannoufy. Les jurés n'ont eu aucun doute.

Françoise Kunz